

Une commission européenne a décidé de lever l'immunité de Marine pour avoir informé sur l'EI !

écrit par Christine Tasin | 28 février 2017



Bref, informer sur la violence et les risques que l'Etat islamique nous fait courir serait devenu un délit dans ce monde de fous... C'est ce qu'a décidé une commission juridique du Parlement. Si le Parlement confirmait par son vote, Marine risquerait jusqu'à trois ans d'emprisonnement et 75 000 euros d'amende.

Bref, mettre la tête dans le sable et attendre de se faire décapiter, voilà ce qui est préconisé, de Paris à Bruxelles.

Bref, en ces temps d'affaires d'islamistes présumés au sein même du Sénat français ou , chercher des noises à Marine pour avoir twitté la décapitation de James Foley, (et pour se défendre !) c'est surréaliste.

«Joint par RT France, Edouard Ferrand a dénoncé une décision «infondée sur le plan juridique». Le député européen du FN rappelle le contexte de la polémique : en 2015, «Marine Le Pen avait répondu à des accusations très graves qui comparaient le Front national à Daesh», souligne-t-il, avant d'ajouter : «Elle a donc fait un tweet pour montrer que Daesh était un groupe de criminels et que le Front national était un parti légal qui fait partie de la démocratie française.»» [Source](#)

Le Parlement qui hélas n'est pas majoritairement constitué d'hommes et de femmes de bien puisque l'équivalent de l'UMPS y a la majorité est bien capable de voter la levée de l'immunité parlementaire de Marine en espérant la salir, voire mettre un terme à ses ambitions politiques.

Ils ont cherché longtemps, Hollande, Merkel et Juncker, ce qu'ils pourraient trouver pour entraver la course de la belle vers l'Elysée... Et en avant pour avoir diffusé un acte terroriste (il est bien évident que Marine doit être déradicalisée...) ; et en avant pour de mensongères histoires d'emplois fictifs dans l'entourage de Marine... Mais pour ces histoires, Marine bénéficie toujours de son immunité parlementaire, la levée de cette dernière pour l'affaire Foley ne s'appliquerait qu'à celle-ci.

Attaques contre Fillon, contre Marine... Pas encore contre Hamon, et il n'y en aura sans doute pas, il n'est pas considéré comme un danger pour Macron...